le lien

Le Dorat

BULLETIN MUNICIPAL
JANV. / FÉV. / MARS 2023

Bonne année 2023 à toutes et tous !

P7
Zoom sur le volet habitat

P14
Le déchets ménagers

P16
Ostensions 2023

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur

#villedudorat

www.ledorat.fr

[LE MOT DU MAIRE]

Les aménagements du bas de l'Avenue Louis Ricoux en cours de réalisation, vont agrémenter les abords de notre belle école.

Chères dorachonnes, chers dorachons,

Une nouvelle année s'ouvre ! Certes, les nuages se sont accumulés depuis notre élection en juillet 2020 : crise sanitaire, guerre en Europe, crise énergétique, hausse du coût de la vie, insécurité... Autant de raisons pour relever collectivement les défis ! Dans ce contexte votre collectivité a dû en particulier faire face à une dépense énergétique qui a plus que doublé et à l'absence de cinq agents territoriaux.

En ce début d'année 2023, mes pensées vont d'abord vers les personnes les plus vulnérables en ces temps difficiles. Je voudrais les assurer que les élus du Conseil Municipal sont à leurs côtés. Le Centre Communal d'Action Sociale que je préside reste à l'écoute de vos besoins avec le support des Services Sociaux et des associations caritatives : distribution de bons alimentaires, chèques Ôlim, tickets de transport solidaire...

Vous le savez, notre politique municipale se décline selon quatre axes : dynamiser l'économie, rendre le centre bourg plus attractif, s'engager sur la transition énergétique, et renforcer les solidarités.

2023 est l'année de mi-mandat. C'est donc le moment de regarder le chemin parcouru dans la mise en œuvre de cette politique...

- **Chaque année,** nous avons réservé une enveloppe budgétaire pour réaliser divers travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts et acheter divers matériels et équipements pour moderniser nos ateliers, bureaux et écoles. D'autre part, les travaux de restauration de la collégiale et les travaux de reconstruction du réseau d'assainissement se poursuivent de façon satisfaisante. Enfin, la municipalité poursuit avec pugnacité ses actions en faveur du maintien des commerces et de l'artisanat : ouverture d'une épicerie à la place du Coop, reprise du salon de coiffure Mahéva Grande Rue, reprise de l'activité artisanale d'électricien en face du Coop.

Plus spécifiquement...

- **En 2020,** votre collectivité a pris la gestion des écoles de la Basse Marche transférées par la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche.
- **En 2021,** nous avons amélioré les sanitaires du camping, équipé la médiathèque d'un matériel de visioconférence, lancé le projet culturel de la micro folie, installé des bancs et des tables dans l'espace publique, réalisé le parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, réhabilité l'éclairage de la halle de sport en Leds, créé une aire de covoiturage, installé une borne de recharge pour les véhicules électriques, installé une aire de jeux pour les plus jeunes, créé un nouveau site internet plus convivial...
- **En 2022,** nous avons démarré les travaux de rénovation de l'avenue Louis Ricoux, amélioré la circulation et le stationnement place Charles De Gaulle, relancé le marché hebdomadaire du jeudi et la foire du 13, terminé la réfection des cours de tennis et leur éclairage en Leds, équipé les armoires de distribution électrique avec des horloges astronomiques afin de limiter les périodes d'éclairage publique, achevé les travaux de réfection du bloc sanitaire et des vestiaires aux ateliers municipaux, lancé les travaux d'aménagement de la future maison des associations, finalisé l'avant-projet détaillé de la reconstruction de vestiaires au stade Joseph Guillemot, remis en peinture le kiosque et restauré la bascule au champ de foire, soutenu activement la mise en route d'un service de transport solidaire, lancé l'application Panneau Pocket pour votre information au fil de l'eau...

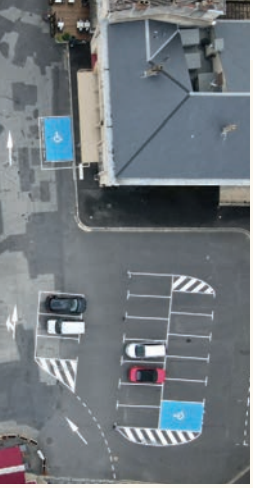

Les travaux concernant l'assainissement se poursuivent ; chantier important qui nécessite l'intervention d'un tunnelier, afin d'excaver un tunnel pour le passage des tuyaux sous la route.

Les travaux de réfection de la Maison des associations (ancienne école) se terminent.

Et après ? La mise en œuvre de notre politique sera poursuivie en priorisant nos dépenses d'investissement dans le strict respect d'une gestion financière raisonnée « en bon père de famille », selon le contexte économique. Ainsi, en fonction de notre capacité financière, nos investissements pourront inclure : la fin de la réfection de l'avenue Louis Ricoux, l'achèvement de la réhabilitation de la maison des associations, l'aménagement paysagé des accès à la ville, la limitation à 30km/h dans le centre bourg et la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation, la réhabilitation de l'ancien atelier de couture pour y installer l'école de musique, l'aménagement d'un habitat inclusif et innovant pour les personnes âgées et isolées Grande Rue, le traitement des immeubles en ruine place Saint Jean, rue Roulotte et rue des Bouchers, l'élaboration participative d'un règlement portant sur l'urbanisme du centre bourg, classé site patrimonial remarquable, le remplacement des blocs d'éclairage publique au mercure par des Leds, la construction des nouveaux vestiaires au stade Joseph Guillemot, la construction d'un city stade pour nos adolescents et nos jeunes.

Plusieurs de ces projets seront portés dans le cadre des conventions signées par la municipalité avec l'État, le département, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et nos partenaires financiers. C'est notamment le cas pour toutes les actions portant sur l'amélioration de l'habitat : actions volontaristes de la municipalité pour inciter les propriétaires privés bailleurs ou occupants à moderniser leur immeuble et leur logement et à les mettre éventuellement sur le marché, pour réduire le nombre d'habitats dégradés et de logements vacants, pour accompagner le ravalement des façades et des vitrines. C'est aussi le cas de l'aménagement de douze logements dans l'ensemble immobilier inclusif et innovant en centre bourg.

2023 sera aussi l'année de nos festivités ostensionaires

Les Ostensions se dérouleront du 10 avril au 4 juin 2023. Déjà, les dorachonnes et les dorachons se mobilisent en comité de quartier pour que la ville soit joliment décorée, selon une tradition multiséculaire. Les communes invitées dont j'ai rencontré personnellement les élus ont toutes répondu « présent » pour que ces fêtes soient celles de tout un territoire !

Je voudrais terminer ces vœux en remerciant les associations qui ont su se remobiliser après la crise sanitaire, les services de protection civile, pompiers et gendarmes, les agents techniques municipaux et le personnel administratif pour le travail accompli auprès des élus, à votre service.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne année 2023 !

Les courses hippiques, quels apports dans l'économie régionale ?

Le conseil indépendant pour la filière des courses hippiques, a publié une série d'interviews d'élus de la République qui ont sur leur territoire des hippodromes, des centres d'entraînement, des haras…

Bruno Shira, maire du Dorat, s'est exprimé en la matière. Vous trouverez ci-après son analyse.

Le Dorat, Petite Cité de caractère et commune du Nord du Limousin, s'est fait un nom dans le monde du cheval. N'oublions pas que Le Dorat est une terre d'élevage de chevaux depuis de longues années et l'un des berceaux de la race Anglo-Arabe. Au-delà du Concours Hippique National organisé chaque année au Dorat et du Centre de reproduction équine référent pour la région Centre Limousin, l'hippodrome de La Sagne près du Dorat reçoit des courses hippiques organisées par la Société des Courses du Centre, créée depuis 150 ans grâce à la volonté de quelques propriétaires éleveurs de chevaux Anglo-Arabes.

Quel est l'apport de l'hippodrome en termes d'attractivité ?

L'hippodrome du Dorat, s'étend sur 35 hectares, niché dans un coin de verdure en plein cœur de la campagne Marchoise, est traditionnellement un point de rencontre incontournable, non seulement pour les passionnés de courses hippiques, mais aussi pour de nombreux promeneurs et touristes occasionnels qui veulent profiter d'un divertissement peu onéreux en passant un moment agréable et convivial.

L'hippodrome s'est également ouvert vers d'autres disciplines en accueillant un club d'aéromodélisme et un club de parachute ascensionnel.

L'accueil du public et des professionnels est sans cesse amélioré (restauration par traiteur local et buvettes, aire de pique-nique aménagée, animations pour les enfants et les familles, Pari mutuel avec paris enregistrés sur l'hippodrome, aménagement du secrétariat, des vestiaires et de l'infirmerie, du rond de présentation, mise en sécurité des pistes et du parcours d'obstacles, etc.).

Quel apport cela représente-t-il au niveau économique ?

Le fonctionnement de l'hippodrome ainsi que les travaux d'aménagement et d'amélioration participent donc activement à toute une économie locale et à une animation touristique importante pour l'attrait et le développement de nos territoires ruraux.

La saison est rythmée par trois grands événements construits autour d'un peu plus d'une vingtaine de courses hippiques reconnues (plat-trot-obstacles). L'hippodrome accueille (ce sont plus de 1.500 personnes) public et acteurs du secteur des courses pour chacune des trois réunions annuelles organisées, et ceci depuis plus de dix ans.

L'hippodrome de la Sagne au Dorat est régulièrement classé parmi les cinquante champs de courses les plus fréquentés en France sur les deux cent quarante qui existent sur le territoire national.
La Société des Courses du Centre fonctionne grâce aux 25 bénévoles passionnés et déterminés qui œuvrent quotidiennement pour entretenir et valoriser l'hippodrome, ses pistes, ses obstacles, et pour organiser pratiquement toutes les manifestations hippiques de la saison. Participent également ponctuellement à la réalisation de ces réunions, les municipalités du Dorat et de St Ouen sur Gartempe, ainsi que de nombreux sponsors locaux qui participent à la réalisation du programme des réunions.

Quel est l'apport en termes d'image ?

Nos hippodromes associations loi 1901 « dites de province » doivent donc continuer d'exister et d'évoluer sans contraintes insurmontables, compte tenu du fait que la Société des Courses du Centre n'a pas, bien évidemment, les mêmes moyens que les grands hippodromes. La force de la structure, ce sont les bénévoles qui participent à toute la vie de l'hippodrome et qui doivent être encouragés à tous niveaux. C'est important pour l'activité économique locale, et pour le maintien et le développement des activités touristiques de notre belle région Limousine à découvrir.

Photo © Hippodrome du Dorat

Hippodrome de la Sagne
5

[SIGNATURE]

Les premiers résultats du programme Petites Villes de Demain

Un levier d'attractivité pour le Dorat : le 16 décembre 2022, la commune du Dorat a signé une convention **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),** avec la commune de Bellac, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, le département de la Haute Vienne et l'Etat.

Cette convention engage les parties pour une durée de 5 ans sur un programme de revitalisation transversal qui s'articule autour de **5 axes** :

- l'habitat,
- l'économie,
- les mobilités,
- le patrimoine et l'espace public,
- les équipements, services et l'offre culturelle et de loisirs.

Vous pouvez prendre connaissance des détails de cette convention sur le site internet de la commune ou en mairie.

L'objectif de cette convention est de créer une dynamique autour des deux centralités, que sont les communes de Bellac et du Dorat, permettant de relancer l'ensemble du territoire du Haut Limousin en Marche.

Exemples de nouveaux droits juridiques et fiscaux ouverts grâce à l'ORT :

- **renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans certains cas et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- **favoriser la réhabilitation de l'habitat** (éligibilité au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien),
- **mieux maîtriser le foncier** (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux).

Petites villes de demain

La signature en image, de gauche à droite : Annick Morizio Vice-présidente du conseil départemental, Jean-François Perrin Président de la Communauté de communes, Fabienne Balussou Préfète, Claude Peyronnet Maire de Bellac, Bruno Schira Maire du Dorat

Photo © Shutterstock

[ZOOM SUR]

Le volet habitat

Le volet habitat occupe une grande place de la stratégie de revitalisation de territoire et ce, à juste titre. En effet, alors que la population est décroissante sur notre territoire, nous avons l'ambition d'attirer de nouveaux acquéreurs et/ou investisseurs au Dorat.

C'est pourquoi, nous souhaitons promouvoir une politique d'habitat ambitieuse qui permettra également de répondre aux enjeux patrimoniaux et de transition énergétique/sobriété.

De nouveaux dispositifs :

1 • Le Programme Départemental de l'Habitat

Ce programme, porté par le département de la Haute Vienne et les différentes communautés de communes du département, propose des aides à destination des propriétaires pour réaliser des travaux dans leurs logements.

Veuillez prendre contact avec la plateforme Nov'habitat 87 qui pourra vous aider à vérifier votre éligibilité aux aides et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Vous pouvez joindre les conseillers du lundi au jeudi (9h-12h et 13h30-17h) et le vendredi (9h-12h) **au 05 55 14 88 42** contact@novhabitat87.fr

Permanence à Bellac le 4ème mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous.

2 • Le dispositif Denormandie dans l'ancien

La signature de la convention **Opération de Revitalisation de Territoire** le 16 décembre 2022 a ouvert, sur les communes du Dorat et de Bellac, l'accès au **dispositif de défiscalisation DENORMANDIE** dans l'ancien. A ce jour, le dispositif n'est applicable que jusqu'en décembre 2023.

Ce dispositif permet à un acquéreur de défiscaliser jusqu'à 21% du prix d'achat du bien et de défiscaliser sur les travaux de rénovation à condition de respecter un certain nombre de critères :

- Les travaux doivent représenter au moins 25% du coût total de l'opération,
- Le bien doit être loué pendant 6,9 ou 12 ans,
- Le loyer doit être plafonné (zone C au Dorat).

Rappel sur le dispositif existant :

La Fondation du Patrimoine

La commune du Dorat et la communauté de communes du Haut Limousin en Marche ont signé chacune une convention avec la Fondation du Patrimoine, ce qui offre la possibilité de bénéficier d'une **déduction fiscale allant jusqu'à 50% de vos travaux de votre revenu imposable.**

Ces conventions ouvrent également la possibilité de percevoir une **aide financière allant de 4% du montant des travaux pour les personnes imposables à 23% pour les personnes non imposables** dans la limite des plafonds fixés*.

**Pour les personnes imposables : plafond de 3 000€ pour la commune du Dorat et 5 000€ pour la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.*

Pour les personnes non imposables : plafond de 10 000 € pour la commune du Dorat et 5 000€ pour la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

RESTAURATION
DE LA COLLÉGIALE

Montant à ce jour :
76 584 € pour 294 dons

Merci aux Donateurs.

FONDATION DU PATRIMOINE

À NOTER :

- Les travaux d'amélioration doivent être visibles de l'espace public,
- Le bien doit être situé dans le périmètre du centre-bourg pour pouvoir bénéficier de l'aide dorachonne.

Vérifiez votre éligibilité auprès de la Fondation du Patrimoine au 05.55.08.17.52

Rappel sur le dispositif à venir :

Un programme local d'amélioration de l'habitat : l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Depuis mars 2021, une réflexion est en cours sur le déploiement d'un programme local d'amélioration de l'habitat sur les communes du Dorat et de Bellac. Nous avons tenu plusieurs ateliers de concertation à ce sujet.

Ce projet avance ! Les communes du Dorat et de Bellac ainsi que la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ont récemment délibéré en faveur de la mise en place de ce dispositif qui prévoit des **aides à l'amélioration de l'habitat sur un périmètre précis et sous certaines conditions.**

Quelles étapes avant la mise en place de ce programme ? Encore deux étapes sont nécessaires avant la mise en place de ce programme :

- délibération du conseil départemental de la Haute-Vienne en faveur du programme,
- signature de la convention d'OPAH-RU.

Photo © JM Péricat

Photo © Shutterstock

Brèves

Photo © Blue water

Bon à savoir !

L'Agence Régionale de Santé, délégation départementale de la Haute-Vienne a fait procéder très récemment à un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, sur le Dorat.

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

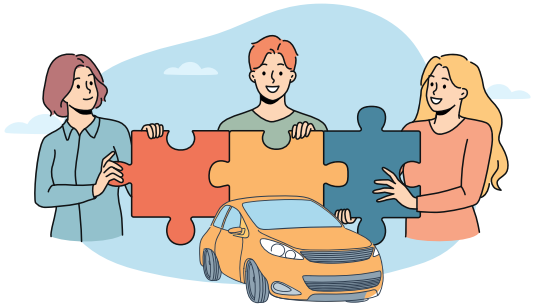

Mobilité Solidaire

Dans le dernier numéro du Lien, nous vous avions présenté le service de Mobilité Solidaire destiné aux personnes qui n'ont plus de moyen de transport (définitif ou momentané) pour se déplacer, ou qui n'ont plus la capacité de se déplacer par leurs propres moyens.

Nous nous sommes aperçus que le n° de téléphone indiqué pour prendre contact était erroné !

Le bon numéro est : 06.33.65.17.47

Achetez Haut Limousin

Depuis avril 2021, la plateforme de e-commerce local www.achetezhautlimousin.fr est opérationnelle.

Cet outil a pour vocation d'offrir à ses adhérents commerces et entreprises la possibilité d'accroître leur visibilité, de participer à des actions promotionnelles (par exemple le chèque-cadeau), et de lutter contre l'évasion commerciale.

A ce jour ; 9 commerces et entreprises du Dorat, ont rejoint cette plateforme. Vous trouverez la liste en allant sur le site : www.achetezhautlimousin.fr

Contact : Aurélie Hacquard. Tél. : 07.86.31.09.25

Achat Local = Emploi Local

Le monde associatif au Dorat

Les associations sont très nombreuses au Dorat. Lorsque l'on va voir sur le site officiel internet, ou en dénombre plus d'une quarantaine. Le monde associatif contribue pleinement à la vitalité de notre petite ville.

Un grand coup de chapeau à tous les bénévoles engagés dans ces associations. Mais nous constatons que le bénévolat associatif marque le pas, nos bénévoles dévoués qui, du fait de leur âge s'engagent de moins en moins sans être remplacés par des jeunes : nouveaux retraités par exemple.

Ce problème de vieillissement des bénévoles ne nous est pas singulier, il touche le monde associatif en France.

Alors les plus jeunes en quête de sens, peuvent se tourner vers la caritatif, l'éducatif, le sportif, le local, l'écologie... à l'instar de cette nouvelle association qui vient de voir le jour au Dorat : **Laine d'éleveurs** dont l'objet est la valorisation de la laine de moutons. Dans un premier temps, il s'agit d'une production de pellets pour faire de l'engrais pour l'horticulture, le maraîchage, les particuliers, les collectivités... La laine est riche en Azote Potasse et Calcium et il n'y a pas besoin de la laver pour ce type de production.

L'objectif est de regrouper tous les éleveurs qui souhaitent valoriser leur produit issu de la tonte.

Les coordonnées : Mr Alex Rotureau, président, 43, avenue de la Gare, Le Dorat. Tél. : 06.84.44.99.38

Photo © Maddison Fantillo

Secours populaire

A l'occasion des Pères Noël Verts le lundi 12 décembre, 13 familles ont été accueillies dans la salle Jacques Font-Réaulx (annexe de la Mairie) dans esprit convivial et chaleureux.

Ciné-débat « À tes côtés »

Le 2 février 2023 à 20h, projection du film « À tes côtés » suivi d'un débat avec l'équipe des soins palliatifs de l'HIHL du Dorat. Entrée libre, rendez-vous dans la salle polyvalente de l'HIHL.

Photo © Shutterstock

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire dans son Edito a souligné l'action du CCAS. Au sein de notre commune, il existe cet établissement public, présidé par le Maire et dont le rôle principal est de venir en aide aux personnes en difficultés financières et/ou fragilisées socialement. Il est en relation avec les assistances sociales.

Le CCAS se réunit plusieurs fois par an, la dernière réunion s'est déroulée le 14 décembre. Il est composé d'élus, de représentants des associations caritatives (secours catholique, Resto du cœur, Secours populaire...), de représentants des services à domicile.

Un certain nombre de décisions ont été prises :

- Achat de coupons afin de faciliter la mobilité solidaire.
- Achat de chèques cadeaux, qui accompagnent les bons alimentaires de fin d'année.
- Etude d'aménagement d'un local d'accueil pour les sans-abris de passage.

Halle aux Grains

La Mairie du Dorat vient de faire procéder à un Diagnostic Sécurité Incendie par l'entreprise Socotec, concernant l'ensemble bâti : Halle, Médiathèque, rue de l'Hozanne.

La demande concernait en particulier la Halle aux Grains et son classement, en égard aux règles de sécurité ; aujourd'hui classée en Etablissement recevant du public 5¨ catégorie pouvant accueillir 124 personnes.

L'objectif est bien de faire évoluer ce classement en Etablissement de type L avec pour destination :

Salle à usage d'auditions, de concerts, de réunions, de spectacles ou à usage multiples.

Le calcul de l'effectif deviendrait alors le suivant, sur la base de 3 personnes par m^2 soit 695 au total.

Une magnifique Halle, que l'on nous envie, et qui pourra accueillir beaucoup plus de personnes en toute sécurité.

Appel à la Responsabilité Citoyenne

Depuis quelques temps, nous constatons un manque de civilité croissant dans notre petite ville. Cela se traduit par des comportements, pouvant être considérés comme futiles par certains, mais qui empoisonnent la vie quotidienne de beaucoup d'entre vous.

Doléances et plaintes nous sont de plus en plus rapportées.

Pour citer les principales :

- Abandon de déchets et d'encombrants
- Poubelles restant dans les rues
- Mégots de cigarettes jonchant le sol
- Déjections animales **(crottes de chiens)** sur la voie publique
- Non utilisation des toilettes
- Stationnement gênant...

Ainsi, faisons-nous appel à la responsabilité Citoyenne des Dorachons, afin faciliter le « Vivre ensemble » et de maintenir propre notre petite cité de caractère.

Le bien-vieillir

Le vieillissement de la population va produire en France un choc démographique sans précédent, obligeant les collectivités, dont la municipalité du Dorat, à intégrer le bien-vieillir dans leur stratégie territoriale.

Quelques chiffres (banque du Territoire)

- 2030, 21 millions de personnes de plus de 60 ans vivant en France, soit 3 millions de plus qu'en 2019.
- D'ici 2070, la part des plus de 75 ans aura doublé pour atteindre 14 millions, et en comptera 140 000 centenaires en 2050, contre 150 000 aujourd'hui.
- en 2017, on comptait 1,3 millions de seniors en perte d'autonomie, ils seront 2,2 millions en 2050.
- Lorsqu'ils sont interrogés, **plus de 80% des français indiquent qu'ils souhaitent vieillir à leur domicile**, et d'ailleurs l'âge moyen d'entrée en EHPAD est de 85 ans.

Rappelons qu'aujourd'hui au Dorat :

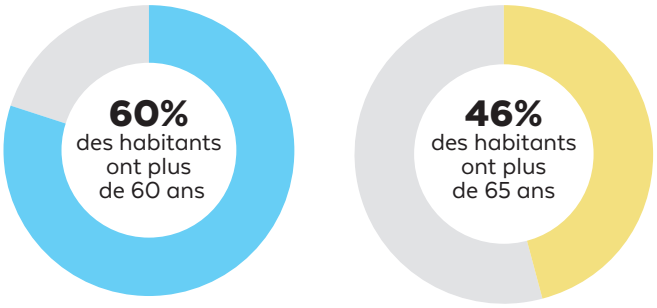

Certes il faut continuer à travailler sur le traitement curatif de la perte d'autonomie, mais il faut tout faire pour optimiser les possibilités de bonne santé, afin d'accroitre la qualité de vie pendant la vieillesse.

Le terme « bien-vieillir » est particulièrement bien adapté. C'est bien le rôle des élus de réfléchir à moyen terme et long terme afin de :

- Faciliter le vieillissement actif et en bonne santé
- Favoriser le maintien à domicile
- Créer des structures intermédiaires **(type Habitat inclusif)**
- Nous reviendrons sur ce sujet prioritaire dans un prochain numéro du Lien.

SMAD Le Dorat

Le Service mandataire Aide à domicile (SMAD), pour personnes âgées, dépendantes, handicapées, a ses bureaux à la Maison de santé du Dorat, 13 avenue de la Josnière. **Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h – Tél. : 05 55 76 16 30**

Cet organisme propose aux usagers des prestations de services ménagers et d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne : entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas, courses, aide à la toilette, à l'habillage et au déshabillage ; mais aussi en fonction des besoins : assistance de vie, garde à domicile.

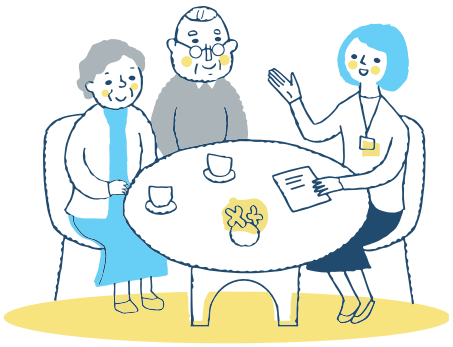

[FOCUS SUR]

Les déchets ménagers

Beaucoup d'entre vous ont manifesté leur étonnement, voir leur mécontentement à la réception des dernières factures relatives à l'enlèvement des ordures ménagères.

A présent la Redevance remplace la Taxe.

Toutes les nouvelles modalités de facturation des ordures ménagères sont en ligne sur le site internet www.hautlimousinenmarche.fr

Le SYDED de la Haute-Vienne, assure le service de gestion des déchets, dont la problématique est grandissante ; vous la découvrez dans le document émis par le Syded, et qui explicite la situation.

«Ma facture de déchets augmente : pourquoi ?»

En réponse à l'Association de défense des usagers du service public 87, et pour mieux comprendre le contexte et les coûts de la gestion des déchets — décembre 2022

65 %
d'augmentation
du marché pour l'enlèvement et la rotation des bennes de déchèteries en 6 ans,
soit près de 420 000 €

35,9 %
d'augmentation
des charges à caractère générale (prestations, transport, taxes) en 10 ans,
soit +3,3 millions d'€

LES TONNAGES DE 2021

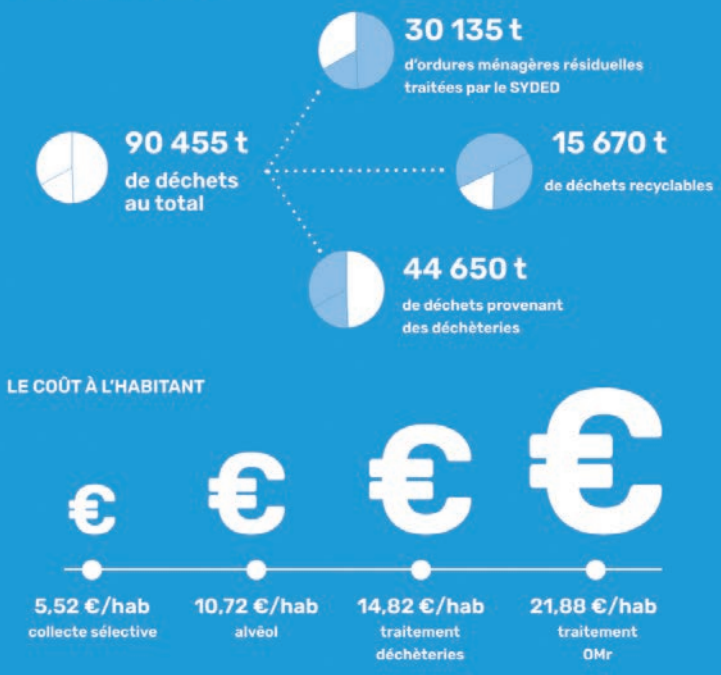

TRAJECTOIRE ÉVOLUTION DE LA TGAP

Le service animation du SYDED 87 organise
des visites du centre de recyclage
à Beaune-les-Mines, à l'atttention du grand public.

Les mercredis 14 avril, 14 juin, 6 août
de 14h30 à 16h30 sur inscription : 05 55 12 12 87
contact@syded87.org

LES SOLUTIONS

CÔTÉ SYDED

437 000 € économisés en 2020 après le changement de prestataire pour la collecte des écopoints malgré des tonnages en hausse

210 000 € d'économies estimées par la reprise en régie du transport

458 000 € d'économie pour le traitement des déchets recyclables

CÔTÉ COM'COM

3 collectivités sont passées en tarification incitative

2 collectivités de plus y seront en 2023

2 autres collectivités envisagent d'y passer très prochainement

Redevance d'assainissement

Lors de la séance du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la révision de la redevance assainissement et de la prime fixe annuelle au 1° semestre 2023. Voir ci-dessous :

RÉVISION DE LA REDEVANCE
D'ASSAINISSEMENT ET DE LA PRIME FIXE
ANNUELLE AU 1er JANVIER 2023
Redevance au 1er janvier 2021 (délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2020) :

- Redevance par m^3 d'eau consommée : 1.37 €
- Prime fixe annuelle par usager : 42.50 €
- Nombre d'abonnés au 31.12.2021 : 810
- Nombre d'abonnés au 31.12.2020 : 803
- Volume facturé sur 2021 : 57 237 m^3 (du 01.09.2020 au 31.08.2021)
- Volume facturé sur 2020 : 63 543 m^3 (du 01.09.2019 au 31.08.2020)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la redevance d'assainissement au 1er janvier 2023 en fonction de l'emprunt de 591 850 € sur 40 ans au taux de 2.58%, pour la réfection du résau d'assainissement :

- Montant de l'annuité : 23 746 € soit une augmentation de la redevance de 20.30%
- Redevance par m^3 d'eau consommée : 1.65 €
- Prime fixe annuelle par usager de 51.13 €

Il est proposé de lisser l'augmentation :

- Au 1er janvier 2023 :
  - Redevance par m^3 d'eau consommée : 1.51 €
  - Prime fixe annuelle par usager : 46.81 €
- Au 1er janvier 2024 :
  - Redevance par m^3 d'eau consommée : 1.65€
  - Prime fixe annuelle par usager : 51.13 €

Ostensions 2023 du 10 avril au 4 juin

Le Comité mixte en charge de l'organisation des prochaines ostensions s'est réuni déjà à 4 reprises.

La dernière réunion en date du 4 décembre a traité les points d'avancement des actions à mener ; elles sont nombreuses sur les thèmes suivants :

- La sécurité ;
- La communication ;
- Les comités de quartiers, dont un grand nombre sont déjà réunis ;
- L'organisation et l'accueil des communes ;
- Les expositions ;
- Les décorations des rues et des habitations ;
- La sonorisation.

Tout avance à grand pas, afin que cette fête culturelle, historique, patrimoniale, cultuelle soit une réussite. Tous les bénévoles engagés n'en doutent pas.

Tous les 7 ans ont lieu dans le diocèsede Limoges de grandes fêtes en l'honneur des Saints Limousins. La ville du Dorat vit sous la protection de deux Saints, Israël et Théobald, et à l'occasion des Ostensions Limousines, les Châsses contenant leurs reliques sont portées solennellement à travers les rues de la ville, au cours de deux processions qui se déroulent suivant d'anciennes coutumes. Ces grandes fêtes septennales, dont les premières eurent lieu en 1659, comportent plusieurs cérémonies dont vous trouverez le programme ci-contre.

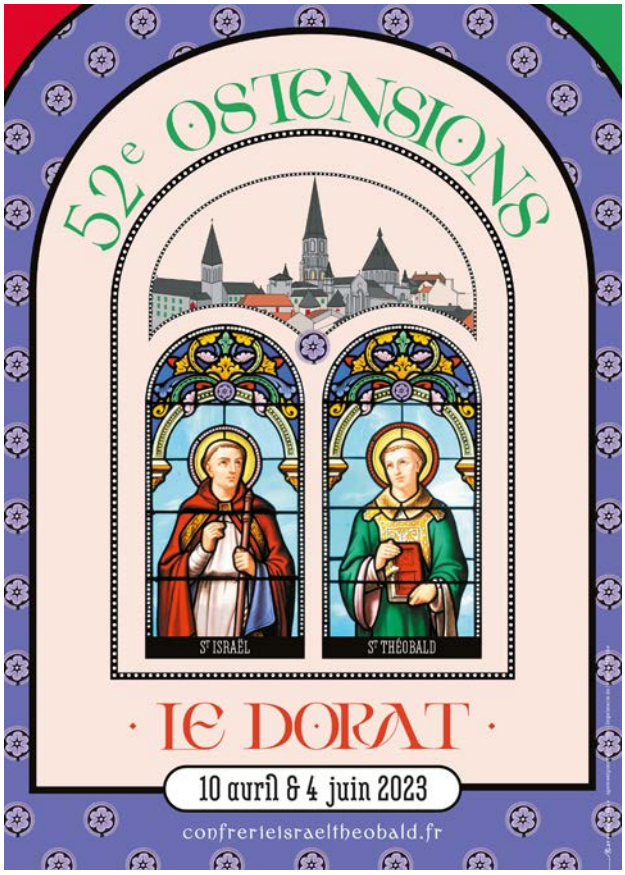

Calendrier des Ostensions 2023 Collégiale du Dorat

- **Dimanche 12 mars à 11h** : Messe et bénédiction du drapeau des Ostensions

- **Du 12 au 18 mars** : Présentation du drapeau à la ville en matinées et en soirées

- **Mercredi 15 mars à 18h** : Messe suivie de la reconnaissance des reliques présidée par Mgr Pierre-Antoine BOZO

- **Samedi 18 mars à 20h**
  - Montée du drapeau sur le clocher de l'horloge de la Collégiale
  - Animation par l'Harmonie du Dorat

- **9 avril - Dimanche de Pâques**
  - 10h : Présentation des Gardes, Mousquetaires et Sapeurs, place Charles de Gaulle
  - 11h : Grand'Messe à la Collégiale, suivie du Défilé des Gardes en Ville
  - 18h : Cérémonie de la sortie des Châsses, avec Gardes et Harmonie municipale

• **10 avril - Lundi de Pâques**
Ouverture solennelle des Ostensions de St Israël et St Théobald
Sous la présidence de Mgr Pascal WINTZER, Archevêque de Poitiers et Mgr Pierre-Antoine BOZO, Evêque de Limoges
- À partir de 9h30 : Réception des communes et paroisses
- Vers 10h30 : Grand'Messe, suivie de la procession des reliques de St Israël et St Théobald

APPEL AUX VOLONTAIRES
Les organisateurs recherchent des hommes et des des femmes pour les postes d'agent de sécurité et de gardes en costume. Manifestez-vous au 06 89 92 56 58

• **Dimanche 4 juin, en la Fête de la Sainte Trinité**
Clôture solennelle des Ostensions de St Israël et St Théobald
Sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Robert SARAH, PP. Paulze d'Ivoy et de Romanet, chanoines réguliers de St Victor et Mgr Pierre-Antoine BOZO, Evêque de Limoges
- À partir de 8h30 : Accueil des communes et des paroisses
- Vers 10h30 : Grand'Messe, suivie de la procession des reliques de St Israël et St Théobald
- À 18h : Cérémonie de rentrée des châsses reliquaires

[TRIBUNE LIBRE]

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 83 de la loi du 7 août 2015 (loi Notr) étend aux communes de plus de 1000 habitants, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion sont diffusées par la commune, l'obligation de réserver un espace à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Daniel-Odon Hurel, Jacqueline Grelier, "Le Dorat, Une Histoire, Un Avenir"

L'année 2023, au Dorat, tout comme dans vingt-deux communes des départements de Haute-Vienne mais aussi de Creuse, de Charente et de Vienne, sera une année particulière : celle des ostensions, patrimoine immatériel culturel de l'UNESCO depuis dix ans.

Dans le reste de la France, voire même dans une grande partie de notre région limousine et en Haute-Vienne, nous parlons souvent de la durée d'un mandat électif, du nombre de mandats effectués par tel ou tel. Nous nous interrogeons parfois sur la date des prochaines élections... Ici, au Dorat, cela est bien différent car, souvent, l'on compte en nombre d'ostensions. Combien de fois n'entendons-nous pas, « ce sont peut-être mes dernières », ou, ce sont « les troisièmes », « les cinquièmes auxquelles je participe »... Parfois même, on parle des dernières ostensions comme de « l'année dernière » : nous avons fait comme ceci ou comme cela, le cardinal invité était untel, il faisait plus ou moins beau (très mauvais temps d'ailleurs, en 2016 !).

Ceux pour qui il s'agit d'une tradition familiale ne se posent pas forcement la question de la pérennité des ostensions. Il n'y a pas de raison que cela s'arrête puisque « ça s'est toujours fait » ! Et pourtant non, car, d'abord, cela ne s'est pas toujours fait (pas avant le XVII^{e} siècle chez nous !), et surtout, les ostensions sont aussi touchées par le contexte local, démographique, économique et culturel. Le vieillissement nous oblige à nous renouveler, à faire connaître les ostensions, afin que cette « tradition » ne disparaisse pas dans les prochaines années. L'enjeu est de taille, car, sans investissement humain et citoyen, sans ouverture vers les nouveaux arrivants, ce bien immatériel culturel de l'UNESCO ne survivra pas. Ce qui manque encore une fois peut-être, c'est de faire connaître les ostensions entre les années ostensionnaires, comme le font les Mousquetaires depuis 2016.

Les ostensions se passent bien entendu dans le centre historique mais c'est toute la ville qui est concernée. Ne restons pas à l'intérieur des différents quartiers de plus en plus vides du centre ! Invitons nos amis et relations des autres quartiers à venir participer à la décoration de telle ou telle rue ! Créons ainsi des nouveaux moments de convivialité qui feront le lien social de demain ! Les ostensions sont celles du Dorat, pas celles du centre-ville !

Cela est d'autant plus nécessaire que cette année s'annonce difficile pour nombre d'entre nous, bien souvent pour des raisons économiques, que l'on soit artisan ou non.

Que cette année 2023 soit, à travers les ostensions, une année de l'ouverture et de l'accueil ! Soyons fier de notre ville ! Ne confondons pas conservatisme et identité patrimoniale, faisons des ostensions un symbole de dynamisme et de convivialité ! Meilleurs vœux à toutes et à tous !

4 décembre

Concert de la Sainte-Cécile et de la Sainte-Barbe

L'Harmonie du Dorat a animé la cérémonie.

Photo © Société Musicale Les Enfants du Dorat

14 décembre

Le Noël des enfants

Juste avant Noël, la Ville a tenu à offrir de beaux cadeaux aux enfants du personnel municipal.

16 décembre

La Traviata de Verdi au Cinéma

Un partenariat entre la Micro Folie et l'Opéra de Paris a permis à une cinquantaine de Dorachons de pouvoir profiter de la transmission de La Traviata, l'opéra de Verdi adapté de La Dame aux Camélias d'Alexandre Dumas fils !

Un beau succès, surveillez le programme d'autres surprises sont à venir.

Photo © Charles Duprat-OnP

17 décembre

Marché de Noël

Organisé par Association des Commerçants, Artisans, Professions libérales du Dorat et de son canton.

Photo © Association des Commerçants, Artisans, Professions libérales du Dorat et de son canton.

18 décembre

Le concert de Noël

Concert de Noël à la Chapelle par l'Harmonie les Enfants du Dorat.

Photo © Société Musicale Les Enfants du Dorat

11 janvier 2023

Vœux du Maire

De nombreux Dorachons étaient présents le 11 janvier au soir , pour la cérémonie des vœux présentés par Bruno Schira , maire du Dorat , entouré des membres du Conseil Municipal.

[ÉTAT CIVIL]

D'OCT. À DÉC. 2022

NAISSANCES :

- Safiya EL KIRET, le 31 octobre
- Corine, Oumaya, Marylène COUSTOU FIYA, le 7 décembre

DÉCÈS :

- Mme LE FLOCH Annick, le 15 octobre,
- Mme BARLIER Josette épouse BRUNET, le 18 octobre
- Mr DESBORDES Jacques, le 3 novembre
- Mr TOURRET Didier, le 13 novembre
- Mme SAVANY Yvonne veuve RIGAUD, le 20 novembre
- Mme JACOB Anne Marie veuve BILLAC, le 26 novembre
- Mr DESFORGES Emmanuel, le 2 décembre
- Mme LAFFAY Geneviève épouse PEYCELON, le 6 décembre
- Mme LE LANNOU Marie Joséphine veuve MATHIEU, le 7 décembre
- Mme MAZUEL Yvonne épouse DURANT, le 9 décembre
- Mme MISPIRATZEGUY Andrée, le 20 décembre

Infos pratiques

MAIRIE DU DORAT
11, Avenue Louis Ricoux
Tél : 05 55 60 72 20
Courriel : mairie@ledorat.fr
Ouverture au public du lundi, mardi, jeudi, vendredi le matin de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

MAISON DE SANTÉ DU DORAT ET DE BUSSIÈRE POITEVINE (MSP)
Dr Jérémy Cornu
Dr Catherine Salmon
Dr Julien Galtie
Dr Dominique Surun
Dr Martial Jardel
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 05 55 76 16 30
Pour toute demande de visite à domicile, téléphoner le matin

CABINETS D'INFIRMIÈRES
- Guillaumé Charline, 5, rue Raymond Chameaux Tél : 05 55 60 68 94 / 06 24 72 54 20
- Dominique Bambagini, Amandine Bordas, Odile Lavergne, Gaëlle Martin, Céline Reynaud (MSP) Tél : 05 55 76 16 30

OSTÉOPATHE
Olivier Couthier
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
Tél: 06 08 37 00 93

CHIRURGIEN DENTISTE
Dr Marie Laure Pinaud
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 05 55 76 16 30

L'HÔPITAL LOCAL DU DORAT ET LA MAISON DE RETRAITE
9 avenue François de la Josnière
Tél : 05 55 60 55 55

SAGE-FEMME
Amandine Sellès,
3 Le Mas de l'Étang
Tél : 06 75 24 26 35

PSYCHOLOGUE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE (MSP)
Anaëlle Toussaint
13, rue Francois de la Josnière
Tél : 06 40 70 29 36

CABINET DE PÉDICURES PODOLOGUES
François Lachatre
et Marie-Jésus Villafranca,
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
Tél : 05 55 68 39 04

ORTHOPHONISTE
Christel Zimmer,
Artémis, 9 bis, place de la Collégiale
Tél : 06 88 47 03 44

Pour connaître la Pharmacie de garde la plus proche composez le 3237 (0.35€ c/min) ou **www.3237.fr**

Permanence Médicale : la nuit de 20h à 8h. Le week-end à partir du samedi midi jusqu'au lundi 8h et les jours fériés : composez le **15**

Pompiers : composez le **18** ou le **112** (portable)

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
- Sandrine Boussin, 20, rue de la Gare Tél : 06 13 51 74 55
- Elodie Szczepaniak, (MSP) 13, rue Francois de la Josnière Tél : 05 55 76 16 30

PHARMACIE DU DORAT
31, place Charles de Gaulle
Tél : 05 55 60 61 32

VÉTÉRINAIRE DE LA BASSE MARCHE
Drs Lacherez et Dessoudeix
5 Rue Robert Lapayrière
05 55 76 24 95

OFFICE DU TOURISME INTERCO.
9 bis, Place de la Collégiale
Tél : 05 55 68 12 79
Courriel : otsiledorat@orange.fr

MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU JEUDI
Place Charles-de-Gaulle
Hiver de 16h à 19 h- Été de 17h à 20h

MÉDIATHÈQUE
- mardi de 15h à 17h
- mercredi 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Contact : 05 55 47 33 70
mediathequeledorat@gmail.com

CENTRE PUBLIC MULTIMÉDIA
Du lundi au jeudi : 9h - 12h et 14h - 19h et vendredi : 9h - 12h.
Contact : 05 55 68 26 94
cpmdudorat@ledorat.fr

MICRO-FOLIE
Salle de la Médiathèque. Mercredi et samedi : de 14h à 16h.
Contact : 05 55 47 33 70
microfolieduhautlimousin@gmail.com

LA POSTE ET FRANCE SERVICES (France Services)
- lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45
- mardi de 9h à 12h et de 15h à 16h45
- mercredi et samedi de 9h à 12h.

HORAIRES DE LA GARE SNCF
Le vendredi (sauf si férié) de 8h50 à 11h30 et de 12h40 à 16h40

TAXICARS
2e samedi du mois, s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie, 48h à l'avance - Tél : 05 55 60 72 20

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Mme Michèle Petitjean-Delmon
Permanence le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous au 06 87 98 78 25

INFODROITS
Permanence le 3e jeudi du mois de 13h à 16h30 à l'espace France Services, sur rendez-vous au 05 56 45 25 21

ADIL 87
Informations juridiques, financières ou fiscales concernant le logement. Permanences actualisées sur le site : www.adil87.org

FNATH NORD 87
Association des accidentés de la vie Mme Nicole Ranger 05 55 68 98 68 / 05 55 34 48 97

NOV'HABITAT 87
Conseils en rénovation énergétique.
Du lundi au jeudi de 9h-12h et 13h30-17h et le vendredi de 9h-12h au 05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr

MAISON DU DÉPARTEMENT
10, rue de la Croix Parot
- Services Techniques : 05 55 60 92 70
- Assistante Sociale : Mme Carole Mery, sur rendez-vous au 05 55 60 34 43
- Gérontologie : Mme FOUGERAS, permanence les mardis de 10h à 12h. Tél : 05 55 60 34 44

ENEDIS (EX. ERDF) : Dépannage 7j/7 et 24h/24 : 09 726 750 87

AGUR : Service d'urgence 24h/24 09 69 39 40 00

***

- **Déchetterie :** ouvert du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15. Tél : 06 24 85 41 88
- **Collecte des déchets médicaux pour les parculiers :** Dorénavant, c'est la pharmacie qui assure cette prestation, et non plus la Mairie
- **Collecte des encombrants :** Lundi 23 janvier et lundi 17 avril

Le Dorat
BULLETIN MUNICIPAL
JANV. / FÉV. / MARS 2023

Comité éditorial conduit par Fouad Elmachkour et Jean-Pierre Lucas.
Articles : Bruno Schira, Jean-Pierre Lucas, Manon Bouchard, Fouad Elmachkour
Conception graphique : Agence et pourquoi pas.
Photos : Hippodrome du Dorat - Fouad Elmachkour - Christian Jacquier
Impression : 800 ex. sur papier 100% recyclé par l'Imprimerie de la Basse-Marche.

Vous souhaitez communiquer sur des prochains événements, contactez-nous par mail : cpmdudorat@ledorat.fr